



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Préfet*

Lyon, le **12 DEC. 2022**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.151-13 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat de la métropole de Lyon sur le territoire de la commune de Saint-Priest, délibérée au conseil métropolitain du 27 juin 2022.

À ce titre, et afin d'examiner le secteur de taille et de capacité d'accueil limitées créé par cette déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie le 21 novembre 2022.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat de la métropole de Lyon consiste en la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées sur les parcelles ZE 37-38-39 au lieu-dit La Fouillouse à Saint-Priest. Le secteur ainsi créé pourra accueillir un projet de centrale photovoltaïque au sol. Le secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (inscrit en N2s2) créé autorisera uniquement sur son périmètre la réalisation de centrales photovoltaïques ainsi que les équipements directement liés ou nécessaires à ces projets. Ce secteur d'environ 4 ha est une ancienne décharge qui peut être identifiée comme une friche industrielle.

Par ailleurs, en complément de ce secteur de taille et de capacité d'accueil limitées, un espace végétalisé à valoriser de 0,93 ha est inscrit au document d'urbanisme. Celui-ci permettra de protéger les haies en bordure du projet de centrale photovoltaïque au sol et ainsi de garantir le maintien des fonctionnalités écologiques du site.

Au regard des éléments présentés, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a émis un avis favorable sur le projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet en charge du Rhône Sud



Benoît ROCHAS

Monsieur Bruno BERNARD  
Président de la Métropole de Lyon  
20, rue du Lac  
69 505 LYON cedex 03